

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu vous faire le relais de la position de certains habitants de ma circonscription au sujet de la mesure gouvernementale portant réduction de la vitesse maximale de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central et c'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance de leur légitime interrogation en la matière.

J'ai eu l'occasion de m'élever vivement contre cette disposition qui viendra encore plus impacter les territoires ruraux et les déplacements que chacun est amené à effectuer, sans qu'aucune autre solution de transport alternative ne puisse être envisagée, contrairement aux zones urbaines largement desservies.

Dans le cadre du groupe de travail Les Républicains mis en place sur ce thème, nous avons d'ailleurs reçu les représentants de la Fédération des motards en colère, de 40 Millions d'automobilistes et de la ligue des conducteurs. Nous avons tous fait le constat que les expérimentations menées pendant deux ans (2015-2017) ne démontrent aucunement l'efficacité de cette mesure en terme d'accidentologie.

D'ailleurs, l'ancien Premier Ministre Bernard CAZENEUVE n'avait pas voulu la mettre en œuvre pour cette raison. On estime par ailleurs, que le coût du changement des 22 000 panneaux s'élève à 10 millions d'euros.

D'autre part, on remarque que la plupart des pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Grèce...) ont mis en place des limitations de vitesse à 90 km/h voire 100 km/h, le Danemark expérimentant même un relèvement de 80 à 90 km/h !

Enfin, ajoutée à l'augmentation du prix du carburant, la limitation de vitesse impactera lourdement nos entreprises et nuira à leur compétitivité, dans le contexte économique difficile que nous connaissons.

Pour toutes ces raisons, j'ai demandé au Gouvernement, par le biais de la question écrite que vous trouverez ci-jointe, de mettre en œuvre de vrais priorités, comme la sécurisation des routes accidentogènes du réseau secondaire et la délégation aux Maires et aux Présidents de conseils départementaux de la responsabilité d'adapter les limitations de vitesse, en fonction des caractéristiques du réseau routier.

Je vous remercie par avance de bien vouloir communiquer cette position forte qui est la mienne aux interlocuteurs que vous avez bien voulu représenter auprès de moi

Restant à votre disposition sur ce sujet sensible, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Josiane CORNELOUP

Députée de Saône et Loire